

Image not found or type unknown



PAIEMENT DE PENSION ALIMENTAIRE D'UN ENFANT QU'ON NE VOIT PAS

Par **KINE**, le **05/08/2009** à **12:40**

Bonjour,

mon mari a une fille de 13 ans d'une ancienne union ; après de nombreux deboire avec la mère, sa fille ne veut plus venir voir son père ; est il obligé de continuer à payer la pension ? Peut il la bloquer sur un compte (genre caisse des dépôts) ?

merci de votre aide

cordialement